Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/09/2026 - 9438 - 2024 B 01314 - 931 068 423 - A Z

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise AZ — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 50 RUE ROGER SALENGRO 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE

SIRET 93106842300017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 15 — Durée de l'exercice précédent * ___

Exercice N clos le 30/09/2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	8 300	030 2 032	6 268
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044	8 300	048 2 032	6 268
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	530	062	530
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	420	074	420
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	23 359	086	23 359
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	24 309	098	24 309
		Total général (I+II)	110	32 609	112 2 032	30 577

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	14 504
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	16 504
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 556
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 5 491)	172	9 517
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	14 072
	Total général (I + II + III)	180	30 577

GREFFE DU TRIBUNAL
09 SEP. 2026
DE COMMERCE D'ARRAS

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AZ — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/25

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires 209	210	133 785
	Production vendue	Biens		215	214	
		Services *		217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	1 000
	Autres produits				230	
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	134 785
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	63 299
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(530)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	2 228
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	31 499
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	
	Rémunérations du personnel *				250	16 515
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 678
	Dotations aux amortissements *				254	2 032
				dont amortissement du fonds de commerces	255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
				Total des charges d'exploitation (II)	264	117 722
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	17 063
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 559
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	14 504

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 14 504 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 559
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU-TE (44. *octies* A) 987		342	
			JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (44. *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A) 181			
	ZFANG 44. *quaterdecies* 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *octodecies*) 992		Zone de développement prioritaire (44. *octodecies*) 993			
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 643		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C) 647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G) 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	17 063 — 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	17 063 — 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : AZ — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	409	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 8 300	442	444	446 8 300	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 8 300	492	494	496 8 300	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 2 032	534	536 2 032
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 2 032	574	576 2 032

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AZ — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	13 379
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	4 385
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Exports-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: ..AZ..			Néant ☒*
Exercice ouvert le: ..01/07/2024. et clos le:30/09/2025		Données en nombre de mois	1 5
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables - janvier 2025

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 30092025

SIREN 9 3 1 0 6 8 4 2 3

Dénomination de l'entreprise AZ

Adresse (voie) 50 RUE ROGER SALENGRO

Code postal 62640 Ville MONTIGNY-EN-GOHELLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille AZIZI Prénom(s) NORREDINE

Nom d'usage % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 60

Naissance: Date 30/10/1972 N° Département 99 Commune BOU TLELIS Pays ALGERIE

Adresse : N° 13 Voie RESIDENCE JEAN POPEREN

Code Postal 62217 Commune BEAURAINS Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom de famille AZIZI Prénom(s) YOUCEF

Nom d'usage % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 40

Naissance: Date 26/04/1982 N° Département 99 Commune ORAN Pays FRANCE

Adresse : N° 3 Voie AVENUE CARNOT

Code Postal 59480 Commune LA BASSEE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Exports-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 30092025 SIREN 931068423

Dénomination de l'entreprise AZ

Adresse (voie) 50 RUE ROGER SALENGRO

Code postal 62640 Ville MONTIGNY-EN-GOHELLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Liberté
Égalité
Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe | Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : | Adresse du siège social :

AZ
50 RUE ROGER SALENGRO
62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE

SIRET 9 3 1 0 6 8 4 2 3 0 0 0 1 7 | Mél :

Adresse du principal établissement : | Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Restauration Rapido | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 17 063 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) | Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* | Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | x | NON | Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE/COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: | Nom et adresse du conseil:

DJ EXPERTISES
121-123 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
94320 THIAIS
Tél: 0146810268 | Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante) | Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : | Date : 08122025 Lieu : MONTIGNY-EN-GOHELLE

Qualité et nom du signataire: Gérant AZIZI NOUREDINE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné | Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) | Prestataire :

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
M. AZIZI NORREDINE PRESIDENT 13 RESIDENCE JEAN POPEREN-62217-BEAURAINS	2024						

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (8)	16 852	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (9)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2025)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AZ

Adresse 50 RUE ROGER SALENGRO 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE

du 01/07/2024

au 30/09/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice . .2025... (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice . .2025.. ❿	14 504
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire M. AZIZI NORREDINE
PRESIDENT

À MONTIGNY-EN-GOHELLE, le 08122025

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(j quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2025

2025	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2025

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2024 au 30/09/2025 — Présenté en Euros — Edité le 08/12/2025

ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (15 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	8 300	2 032	6 268	20,50		
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	***8 300***	***2 032***	***6 268***	20,50		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	530		530	1,73		
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	420		420	1,37		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	20 819		20 819	68,09		
Caisse	2 541		2 541	8,31		
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***24 309***		***24 309***	79,50		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**32 609**	**2 032**	**30 577**	100,00		

PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé :)	**2 000**	6,54		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	**14 504**	47,43		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***16 504***	53,98		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 556	14,90		
Autres dettes	9 517	31,12		
Produits constatés d'avance				
DETTES	***14 072***	46,02		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***30 577***	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2024 au 30/09/2025 — Présenté en Euros — Edité le 08/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2025		Exercice précédent Néant		Variation	%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		**133 785**	100,00			**133 785**	N/S
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets		***133 785***	100,00			***133 785***	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues		1 000	0,75			1 000	N/S
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***134 785***	100,75			***134 785***	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		63 299	47,31			63 299	N/S
Variation de stock (marchandises)		-530	-0,39			-530	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 228	1,67			2 228	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		31 499	23,54			31 499	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel		16 515	12,34			16 515	N/S
Charges sociales		2 678	2,00			2 678	N/S
Dotations aux amortissements		2 032	1,52			2 032	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges		0	0,00				
Total des charges d'exploitation		***117 722***	87,99			***117 722***	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***17 063***	12,75			***17 063***	N/S
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***17 063***	12,75			***17 063***	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		2 559	1,91			2 559	N/S
Total des Produits		***134 785***	100,75			***134 785***	N/S
Total des Charges		***120 281***	89,91			***120 281***	N/S
RÉSULTAT NET		***14 504*** *Bénéfice*	10,84			***14 504***	N/S
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2024 au 30/09/2025 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros — Edité le 08/12/2025

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (15 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	**8 300**	**2 032**	**6 268**	20,50		
215400 Matyriel industriel	*8 300*		*8 300*	27,14		
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		*2 032*	*-2 032*	-6,64		
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	***8 300***	***2 032***	***6 268***	20,50		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	**530**		**530**	1,73		
371000 STOCK DE MDISES	*530*		*530*	1,73		
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	**420**		**420**	1,37		
401100 FRS COLLECTIF	*320*		*320*	1,05		
445864 TVA EN ATTENTE DEDUCT 20%	*100*		*100*	0,33		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	**20 819**		**20 819**	68,09		
512000 Banque	*20 819*		*20 819*	68,09		
Caisse	**2 541**		**2 541**	8,31		
530000 Caisse	*2 541*		*2 541*	8,31		
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***24 309***		***24 309***	79,50		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**32 609**	**2 032**	**30 577**	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé :)	**2 000**	6,54		
101000 Capital	*2 000*	6,54		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	**14 504**	47,43		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***16 504***	53,98		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	**4 556**	14,90		
401100 FRS COLLECTIF	*3 956*	12,94		
408100 Fournisseurs	*600*	1,96		
Autres dettes	**9 517**	31,12		
421000 Personnel - rymunyrations dues	*741*	2,42		
428200 Dettes provisio. pour congys y payer	*386*	1,26		
431000 Sycurity sociale	*225*	0,74		
437200 TRESO SANTE PREV	*5*	0,02		
437300 MALAKOFF HUMANIS	*47*	0,15		
438600 Autres charges y payer	*63*	0,21		
444000 Etat impyt sur les bynyfices	*2 559*	8,37		
445510 TVA y dycaisser	*5 491*	17,96		
Produits constatés d'avance				
DETTES	***14 072***	46,02		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***30 577***	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2024 au 30/09/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 08/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2025	Exercice précédent Néant	Variation	%

	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		**133 785**	100,00			**133 785**	N/S
707000 Compte Vente Local		*133 785*	100,00			*133 785*	N/S
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets		***133 785***	100,00			***133 785***	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues		**1 000**	0,75			1 000	N/S
741000 Subventions d'exploitation		*1 000*	0,75			*1 000*	N/S
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***134 785***	100,75			***134 785***	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		**63 299**	47,31			63 299	N/S
607000 Compte Achat Local		*63 299*	47,31			*63 299*	N/S
Variation de stock (marchandises)		**-530**	-0,39			-530	N/S
603700 Variation stocks de marchandises		*-530*	-0,39			*-530*	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements		**2 228**	1,67			2 228	N/S
602600 Emballages		*2 228*	1,67			*2 228*	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		**31 499**	23,54			31 499	N/S
604000 Achats ytudes et prestat. services		*2 534*	1,89			*2 534*	N/S
605000 Achats matyriel yquipem. travaux		*434*	0,32			*434*	N/S
606100 Fournitures non stock. eau, ynergie		*7 677*	5,74			*7 677*	N/S
606110 GAZOIL		*2 197*	1,64			*2 197*	N/S
606300 Fournit. entretien & petit yquip.		*2 310*	1,73			*2 310*	N/S
613000 Locations		*8 880*	6,64			*8 880*	N/S
613500 Locations mobiliyres		*687*	0,51			*687*	N/S
615000 Entretiens et ryparations		*929*	0,69			*929*	N/S
616000 Primes d'assurance		*913*	0,68			*913*	N/S
622650 PROV HON BILAN		*500*	0,37			*500*	N/S
623000 Publicity publicat. relat. publiq.		*2 344*	1,75			*2 344*	N/S
625100 Voyages et dyplacements		*193*	0,14			*193*	N/S
626100 FRAIS TELECOM		*629*	0,47			*629*	N/S
627000 Services bancaires et assim.		*290*	0,22			*290*	N/S
627100 Frais sur titres (achat, vente,.).		*982*	0,73			*982*	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel		**16 515**	12,34			16 515	N/S
641000 Rymunyration du personnel		*16 852*	12,60			*16 852*	N/S
641200 Congys payys		*386*	0,29			*386*	N/S
641410 RETENUE EN NATURE		*-723*	-0,53			*-723*	N/S
Charges sociales		**2 678**	2,00			2 678	N/S
645100 Cotisations Urssaf		*4 908*	3,67			*4 908*	N/S
645109 CHARGES S/SAL		*-3 386*	-2,52			*-3 386*	N/S
645200 Cotisations aux mutuelles		*52*	0,04			*52*	N/S
645300 Cotisations aux caisses retr.		*1 041*	0,78			*1 041*	N/S
645600 PROV CONG		*63*	0,05			*63*	N/S
Dotations aux amortissements		**2 032**	1,52			2 032	N/S
681100 Dot. amort. immo. incorp. et frais ytab.		*2 032*	1,52			*2 032*	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges		**0**	0,00				
Total des charges d'exploitation		***117 722***	87,99			***117 722***	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***17 063***	12,75			***17 063***	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2024 au 30/09/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 08/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2025		Exercice précédent Néant		Variation	%
Produits financiers						
Produits exceptionnels						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	***17 063***	12,75			***17 063***	N/S
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	**2 559**	1,91			2 559	N/S
695000 Impyts sur les bynyfices	*2 559*	1,91			*2 559*	N/S
Total des Produits	***134 785***	100,75			***134 785***	N/S
Total des Charges	***120 281***	89,91			***120 281***	N/S
RÉSULTAT NET	***14 504*** *Bénéfice*	10,84			***14 504***	N/S
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SAS AZ
CAPITAL 2000€
50 RUE ROGER SALENGRO 62640 MONTIGNY EN GOHELLE
SIREN : 931 068 423

DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 13 MARS 2026

SAS AZ au capital de 2000€, ayant son siège social au **50 RUE ROGER SALENGRO 62640 MONTIGNY EN GOHELLE,** immatriculée au RCS ARRAS sous n°931 068 423

L'an deux mille vingt-six, le treize mars à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

MR AZIZI Norredine 60 parts

Mr AZIZI Youcef.....40 parts

Total des parts présentes ou présentées : 100 parts sur les 100 composants le capital social de la société.

MR AZIZI Norredine Sahin préside la séance en sa qualité de gérant associé.
Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non –gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025
- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats,
- Questions diverses ;

Le Gérant donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Gérant ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

AN

AY

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2025 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.
En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

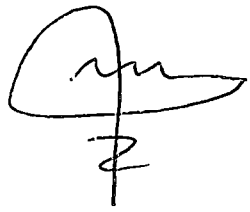
DEUXIEME RESOLUTION

L 'assemblée générale approuve le résultat de l'exercice se traduisant par un bénéfice de 14504 € et décide d'affecter ce bénéfice sur l'exercice 2026

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l 'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant et les associés.





AY

AY